

Actualités

Une nouvelle étape de
franchise pour le projet
Flying Whales

Agenda

Le calendrier des
événements 2026 est
disponible

Smicval

Découvrez les résultats
de l'année 2024
et le budget 2025

décembre
2025

LARUSCAMAG N°19

Le Journal municipal

Le magazine d'information
de votre commune de Laruscade





- Dépannage Plomberie
- Détection de Fuites
- Débouchage Canalisation
- Inspection Vidéo & Fumée
- Détection tous types de réseaux enterrés

06 28 53 85 49 yol-eau@hotmail.com

LARUSCADE 33620



**BOUCHONS • BOUTEILLES • CAPSULES
CAPSULES VIS • BOX METALLIQUE**

33620 LARUSCADE - bb2c@bb2c.fr



06 45 69 54 94



Peinture Int./Ext.
Plâtrerie
Jointeur
Revêtements
Sols & Murs



06 37 33 46 79

ld.renov974@gmail.com



ALMEIDA CONSTRUCTIONS

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Neuf et Rénovation

Assainissement - Terrassement - Piscine

Aménagements Extérieurs

06 26 94 22 36 - 06 63 23 64 16

sarl.almeidaconstructions@gmail.com

120 Chemin du Cubzaguais - 33620 LARUSCADE



BD ELEC
ELECTRICITE GENERALE

NEUF - RÉNOVATION - DÉPANNAGE

Spécialiste de la rénovation

Installeur borne de recharge -IRVE (pour voiture électrique)

L'entreprise travaille d'ordinaire avec les architectes

Les agences immobilières (vidéo surveillance)

«Nous éclaire de ses lumières»

Mr Bourlon et fils



47, rue de l'église St Éxupère - 33620 LARUSCADE

electricitebdelec@gmail.com

06 17 92 05 99



LE MOT DU MAIRE

**Chers Ruscadiennes
et Ruscadiens,**

Souvent, de petites phrases telles que : « C'est un bien joli village, LARUSCADE », « Vous avez fait de sacrés travaux », « C'est dynamique » ou encore « Que de belles animations dans votre commune » me sont rapportées. Je les partage avec vous car elles reflètent le regard courant de nos visiteurs, de touristes de passage, de voisins d'autres communes... Elles sont le fruit d'un engagement collectif : outre le réaménagement des espaces publics entamé à partir de 2014, les services ont été maintenus voire améliorés, et agents publics, mouvement associatif, agriculteurs, artisans-

commerçants et vos élus se sont efforcés d'être des facilitateurs de projets.

Bien sûr il reste encore des projets à réaliser mais il fallait combler le retard accumulé dans nos équipements depuis deux décennies. L'écrivain et journaliste Paulo Coelho le dit très bien : **« Le bonheur, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire, mais d'apprécier ce que l'on a ».**

On peut donc s'enthousiasmer à l'entrée de l'hiver, d'avoir passé un bel été festif et enrichissant !

Vous avez été très nombreux à participer à nos soirées divertissantes tout au long l'année avec des moments forts et traditionnels comme notre fête locale de la Saint-Fort, le festival MOAMO et ses guinguettes, en passant par les nombreuses animations organisées par la Mairie et

sa commission culturelle, pilotée par Laure notre excellente bibliothécaire en lien avec les élus-es en charge de l'animation.

Je ne citerai que quelques événements notables, passés et à venir, comme la Fête de la Nature, organisée à Buisson sur le site de « La Belle Verte » (Ex Ferme du ciel), la soirée cinéma en plein air, la Journée du Patrimoine en centre bourg, Octobre rose, la nuit de la lecture, le Théâtre des Saltimbanques, expositions photos, d'arts picturaux et de broderies, la compagnie Imagine...

Un grand bravo à toutes et à tous pour votre présence, qui montre et encourage ce besoin partagé de rencontres et de moments de détente, permettant, ne serait-ce que pour quelques heures, d'adoucir nos soucis du quotidien et de se ressourcer intellectuellement. Un quotidien devenu plus



complexe, dans un contexte géopolitique mondial instable pour ne pas dire inquiétant qui concerne tous les continents. Les dysfonctionnements de nos décideurs politiques rendent la vie sociale particulièrement difficile pour la majorité de ceux qui font travailler nos commerces, qui souffrent de cette austérité mal contrôlée.

L'année écoulée a été marquée par des investissements municipaux moins importants que les années précédentes, en raison du manque d'aides et des dotations réduites par des budgets toujours en baisse dans le domaine des services publics (École, entretien de la voirie, services publics...).

L'année 2025 marque la dernière étape de notre mandat municipal. C'est avec constance que nous avons poursuivi nos projets pour améliorer la vie de notre belle Ruscade. Nous continuerons de valoriser notre patrimoine, notamment avec la restauration de l'église Saint-Exupère, et de penser l'avenir avec des projets structurants pour notre village : création d'une maison de santé et, dès que la trésorerie communale le permettra, d'une maison d'accueil pour les personnes âgées.

Nous continuerons également à nous préoccuper de l'avenir de nos enfants et des jeunes, en améliorant nos équipements sportifs et de loisirs au sein de l'école et sur la plaine des sports, comme la création d'un PUMPTRACK fin 2025. Nous comptons moderniser notre école Manon Cormier, et espérons aboutir enfin au pôle d'emploi important sur notre territoire, rendu possible par l'usine de dirigeables Flying-Whales dès 2026-2027.

Je souhaite que nous poursuivions cette dynamique de solidarité, d'entraide et de convivialité qui fait notre identité. Fort de ses nombreuses associations, LARUSCADE est un village où l'on se soutient, où les relations humaines sont au cœur de nos préoccupations. C'est cette proximité qui nous rend forts et qui fait la richesse de notre communauté.

Je tiens à remercier les adjoints et élus engagés, les agents municipaux, les bénévoles et tous les habitants pour leur implication et leur bienveillance. Grâce à vous, Laruscade reste un village vivant et accueillant. La détermination de votre conseil municipal et de votre maire reste intacte pour

œuvrer chaque jour à notre qualité de vie, à l'entretien de notre patrimoine, à la modernisation de notre village tout en préservant son caractère de village à la campagne, et pour favoriser des moments de rencontre et de convivialité entre habitants ouverts au dialogue et pleins de bonnes intentions.

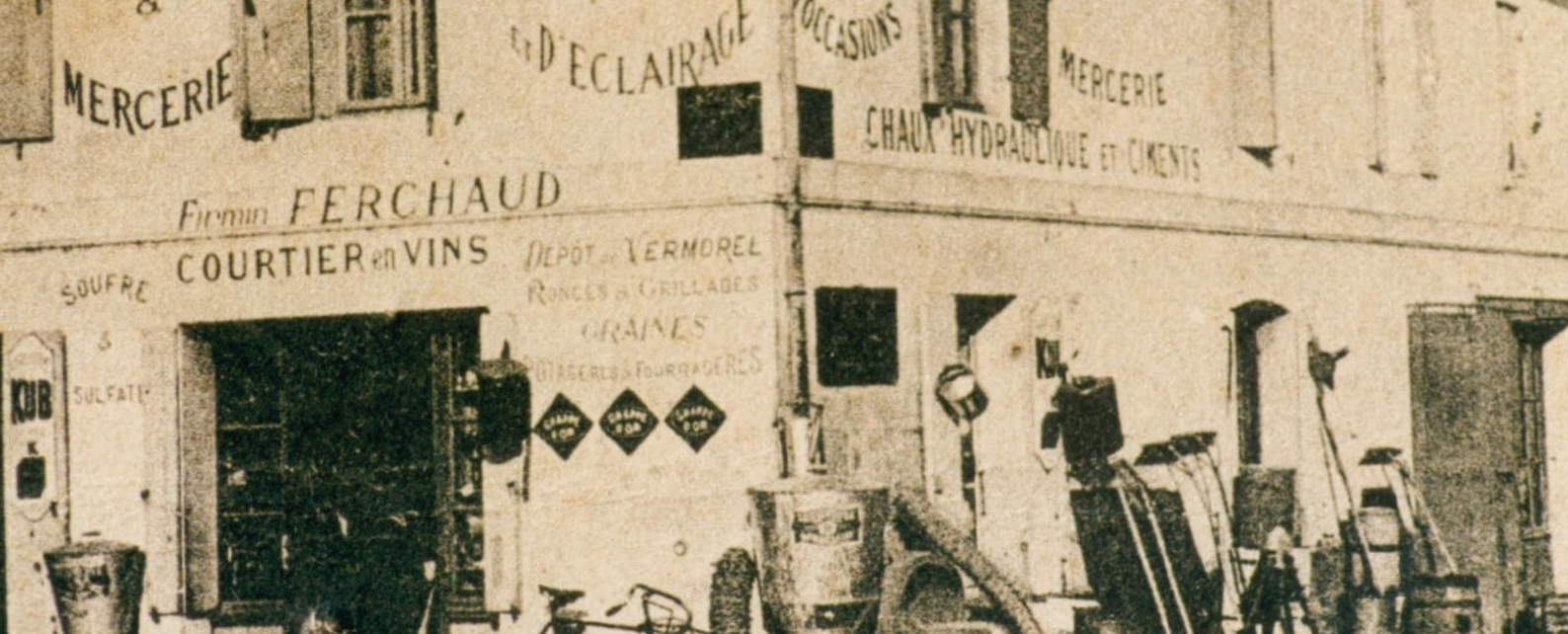
Bonne lecture de votre 19^e LARUSCAMag !

Avec mon sincère dévouement,



Jean-Paul Labeyrie

Maire de LARUSCADE



SOMMAIRE

LARUSCAMAG N°19

I LE MOT D'HUMEUR	3
II ACTUALITÉS URBANISME	6
III ACTUALITÉS DE LA COMMUNE	10
IV LE DROIT DE SAVOIR	13
V AGENDA DES MANIFESTATIONS	14
VI RETOUR EN IMAGES SUR LES ÉVÈNEMENTS	16
VII LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS À LARUSCADE	19
VIII LE SMICVAL	20
IX ENFANCE, JEUNESSE ET TRANSPORTS	24



Camille VIDEAU
Conseillère indépendante en immobilier

06 59 43 81 53
camille.videau@safiti.fr

SAFTI

Tous les conseillers du réseau SAFTI sont des agents commerciaux immatriculés au RSAC

www.safiti.fr

Journal édité par **MEDIAS** presse
48, rue Jean-Jacques Rousseau - BP 408 33504 Libourne cedex
Tél : 05 57 74 41 76
contact@medias-presse.com - www.medias-presse.com
RCS Libourne 525 202 479 00024

Directeur de publication : Jean-Paul Labeyrie
Directeur adjoint de la publication : Jean-François Dassonville
Rédaction et administration : Service Communication de la ville et Service Urbanisme
Crédit photographique : Jean-François Dassonville, Philippe Blain et François Jost



ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La commune de Laruscade est membre de S.I.E. de Cavignac (Syndicat Intercommunal d'Électrification). Présidé par Philippe Blain et regroupant 12 communes, le S.I.E. gère les travaux de l'éclairage public.

Pour l'ensemble du Syndicat, sur une période de 3 ans, 1977 luminaires énergivores ont été remplacés par des leds pilotables permettant de réduire la consommation et la pollution lumineuse. Ceci pour un montant de 1 263 737€.



En ce qui concerne Laruscade, 111 luminaires ont été mis en place pour un coût de 72 647€.

Ce montant a été financé entièrement par :

- une aide du « Fond vert éclairage public » de l'état
- la participation du S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde)
- le S.I.E de Cavignac

La mise en lumière de l'église et de l'oratoire, effectuée dernièrement, a fait entièrement partie de ce programme de financement.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises CITEOS et CEPECA.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE À PROTÉGER

Il est possible de protéger, de conserver et de mettre en valeur des arbres ou groupes d'arbres situés sur l'espace public ou privé.

L'arbre remarquable ou « hors du commun » a alors une valeur historique ou sentimentale et est, parfois, exceptionnel par son âge ou par sa taille. Certains arbres, par leurs dimensions, leur silhouette, leur ancienneté, leur essence ou leur situation, se distinguent et méritent d'être identifiés, étudiés et protégés. Cela peut aussi concerner un groupe d'arbres (alignement par exemple) composé de végétaux non remarquables individuellement, mais dont la somme des individus forme une unité exceptionnelle.

L'appréciation de chaque recenseur est différente et le côté affectif de l'homme pour l'arbre est difficilement cadré par une définition rationnelle.



La notion d'arbre remarquable est relative à un territoire. Un arbre remarquable pour une commune ne le sera pas forcément à l'échelle du Département ou de la Nation.

De nombreux textes législatifs répartis dans différents codes (civil, environnement, forestier, pénal, rural, urbanisme, ...) permettent de protéger les arbres, les alignements, les parcs et les forêts.

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) :

Les articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme permettent d'identifier et de localiser les éléments de paysage et les biotopes à protéger, à conserver et à mettre en valeur en donnant des prescriptions pour assurer leur protection et leur conservation.

Sur notre PLU sont localisés précisément, par des numéros, les arbres ou groupes d'arbres déjà protégés.

JUSTIFIER L'INTÉRÊT DE LA PROTECTION DES ARBRES :

- Rappeler que le patrimoine arboré est un bien d'intérêt général car les arbres fournissent de nombreux services essentiels à la communauté (production d'oxygène, stockage du carbone, limitation de l'érosion et des inondations, rafraîchissement, biodiversité, qualités paysagères, valeur sociale et culturelle).
- Rappeler que l'arbre est un organisme naturel vivant fragile et qu'à ce titre il est nécessaire de le protéger. L'altération des branches, du tronc, des racines et du sol peut avoir des conséquences irréversibles sur sa santé et sa pérennité ainsi que sur les aménités et services fournis par les arbres.
- Rappeler que la protection d'un

arbre, pour être efficace, doit porter non seulement sur sa conservation (interdire l'abatage), mais également sur la préservation de l'espace vital nécessaire à ses branches et à son système racinaire.

INVENTORIER LES ARBRES À PROTÉGER :

Qui réalise l'inventaire ?

Beaucoup de démarches différentes peuvent être pratiquées. Il peut s'agir d'un travail individuel ou collectif.

- Le recensement peut être réalisé par un individu passionné,
- Un inventaire collectif peut être réalisé à l'initiative d'un organisme ou d'une association qui fait ce recensement en interne,
- Un organisme (collectivité territoriale par exemple) peut coordonner l'action d'autres structures et des professionnels des secteurs du paysage, de la forêt et de l'environnement.

Les témoignages et demandes de protection déposés par les habitants ou associations seront examinés et intégrés (si justifiés) à l'inventaire.

À savoir

Sans ce classement « **élément du patrimoine naturel remarquable à protéger** », votre voisin peut exiger que votre plantation soit arrachée ou réduite à la hauteur légale, mais aussi évoquer un trouble anormal de voisinage occasionné par votre arbre (code de l'environnement article R571-96).

Pour rappel, un arbre de plus de 2 mètres doit respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. En revanche, il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

CRÉATION D'UN PUMPTRACK

En complément de l'aire de jeux pour les 3 à 11 ans et du Street Workout à destination des juniors et seniors, la commune de Laruscade a décidé de s'équiper d'un PUMPTRACK pour intégrer la diversité des pratiques issues des cultures urbaines ainsi que la pratique du BMX et l'apprentissage du vélo.

Ce projet intègre différentes structures :

- Des panneaux d'information
- Trois pistes identifiées allant du débutant au plus expérimenté avec bosses, virages, plats... soit un total de 488 m² de surface dédiée à la glisse
- Des espaces de verdure et de réception douce en cas de chutes.

Celles-ci seront conçues suivant les nouvelles normes européennes qui spécifient les exigences de sécurité générale applicables aux équipements et sols d'aires de jeux publiques.

Des dossiers de financement auprès du Conseil Départemental et de l'État vont être sollicités, cette opération d'aménagement étant, par exemple, éligible au plan des 5000 Terrains de sports.





EAUX DE PLUIES

Tout propriétaire qui reçoit des eaux de pluie sur sa parcelle en est directement responsable. La bonne gestion des eaux de pluie permet d'éviter les désordres sur les propriétés voisines ou les voies publiques.

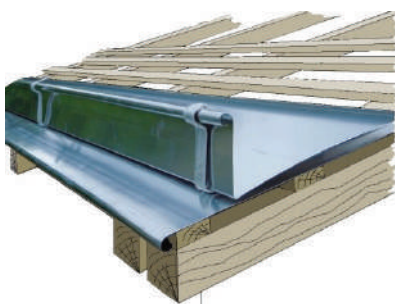
SERVITUDE D'ÉGOUT DE TOIT ET SERVITUDE NATURELLE D'ÉCOULEMENT

Le propriétaire d'un fonds inférieur (servant) est obligé de recevoir les eaux qui découlent naturellement du fonds supérieur (dominant) (Art. 640 du Code Civil) : cela constitue une servitude naturelle d'écoulement.

Le Code Civil définit les droits et obligations des propriétaires à l'égard des eaux qui découlent naturellement de leurs terrains.

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son terrain (Art. 641 du Code Civil).

Les eaux pluviales en provenance des toits ne doivent pas s'écouler directement sur un fonds voisin mais sur le terrain du propriétaire ou sur la voie publique (Art. 681 du Code Civil). Lorsque la toiture se situe en limite de propriété, cela définit une servitude d'égout de toit, il faudra alors installer, par exemples, des gouttières pour canaliser l'eau de pluie.



INTERDICTION D'AGGRAVER LA SERVITUDE

Le propriétaire des fonds ne peut

pas réaliser de travaux ayant pour effet d'aggraver une telle servitude. Comme, par exemple, si il :

- **Modifie la disposition naturelle des lieux**, par le creusement d'un puits et l'établissement d'une buse pour diriger les eaux de ruissellement sur le fonds voisin,
- **Collecte en un seul point les eaux** provenant des chéneaux de son garage pour les laisser ensuite, sans prendre aucune précaution, ruisseler près du mur de soutènement du fonds voisin. Le propriétaire tenu pour responsable de la dégradation de ce mur doit être condamné à le réparer et à procéder au drainage et au soutènement de son propre fonds pour éviter les risques d'éboulement de ses terres,
- **Effectue des travaux de remblayage à l'origine de l'inondation du fonds inférieur**,
- **Réalise un sol bitumeux sur toute la surface de son jardin**, provoquant ainsi une augmentation très importante du ruissellement et du débit d'évacuation des eaux par les trous existant dans le mur séparatif des fonds et rendant inefficace la collecte et la dispersion des eaux sur le fonds servant. Il est donc tenu à réparation et remise en état afin de réduire la servitude d'écoulement des eaux au niveau qu'elle avait avant le bitumage.
- **Le propriétaire du fonds inférieur ne peut faire obstacle à l'écoulement** en réalisant, par exemple, une digue ou un renvoi des eaux vers le fonds supérieur.

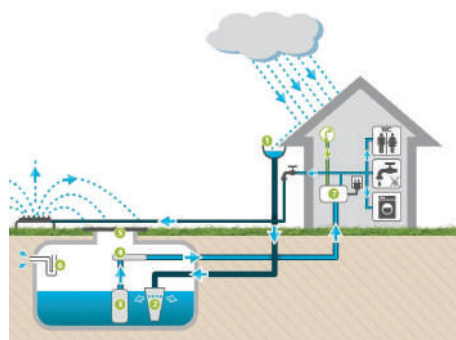
En cas d'aggravation de la servitude naturelle d'écoulement, **le propriétaire du fonds supérieur devient redevable d'une indemnité auprès du propriétaire du fonds inférieur** (Art. 641 du Code Civil).



PRISE EN COMPTE DES EAUX PLUVIALES DANS LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le cadre du dépôt d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager, des prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales s'appliquent au pétitionnaire au travers des documents et règles d'urbanisme en vigueur sur la collectivité. En effet, le PLU dispose que les constructions nouvelles à usage d'habitation devront comporter une réserve minimale de 15 litres par m² de surface de plancher. Les surplus seront dirigés vers le réseau collecteur (fossé, cours d'eau, mare...).

Le récupérateur d'eau de pluie est un système de collecte et de stockage de l'eau pluviale, non potable, ayant pour objectif de l'utiliser ultérieurement. En plus de faire un geste écologique, il permet de réaliser de grandes économies pour l'arrosage du jardin, laver votre voiture, remplir votre piscine ou encore pour différentes tâches (chasse d'eau des toilettes...).



CUVES AÉRIENNES



CUVE ENTERRÉE

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Si vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir ou non opposition à une déclaration préalable de travaux), sachez que sa durée de validité est de 3 ans. Toutefois, une prolongation est possible.

Cette durée démarre à compter de la notification de la décision de la mairie. Elle vous est adressée par courrier RAR (ou par voie électronique si vous avez accepté ce moyen dans le formulaire de demande de permis). En fonction du mode de transmission de la notification, la durée de validité de votre autorisation débute à la date suivante :

- 1^{ère} présentation du courrier recommandé
- Lendemain de la date d'envoi de la notification par voie électronique.

Sans réponse écrite de la mairie, la durée de validité se calcule à partir de la date de dépôt initial de la demande.

Votre autorisation n'est plus valable si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans ou si passé ce délai vous les interrompez pendant plus d'1 an consécutif.

PROLONGATION

Le délai de validité peut être prolongé 2 fois pour une période d'1 an si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé.

Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant la fin du délai initial de validité de votre autorisation d'urbanisme (ou avant la fin du délai de validité de votre 1^{re} demande de prolongation).

La demande doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre RAR ou déposée en mairie contre reçu.

À réception de votre demande, la mairie a 2 mois pour vous répondre. La prolongation est accordée si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai.

Seules les autorisations d'urbanisme en cours de validité peuvent être prolongées.

Si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives ont changé, vous ne pouvez pas demander la prolongation de votre autorisation. Vous devez déposer une nouvelle demande d'urbanisme conforme aux nouvelles règles.

À noter : Les autorisations délivrées entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024 ont une durée de validité de 5 ans. Dans ce cas, elles ne peuvent pas être prolongées à la fin des 5 ans.

DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION D'URBANISME TERMINÉE

Passé son délai de validité, votre autorisation est périmée, de fait. Vous ne devez pas reprendre les travaux, mais devez faire une nouvelle demande d'autorisation en mairie.

Les travaux dans ce dossier devront être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune dont il vous appartient de prendre connaissance sur le site de la mairie. Si tel n'est pas le cas des travaux réalisés, il conviendra de prévoir les modifications nécessaires à la mise en conformité de ces travaux et de les exécuter à l'issue de l'obtention de la décision favorable du Maire.



AJRVS

SÉJOURS TOURISTIQUES DANS LES HAUTES PYRÉNÉES POUR LES JEUNES

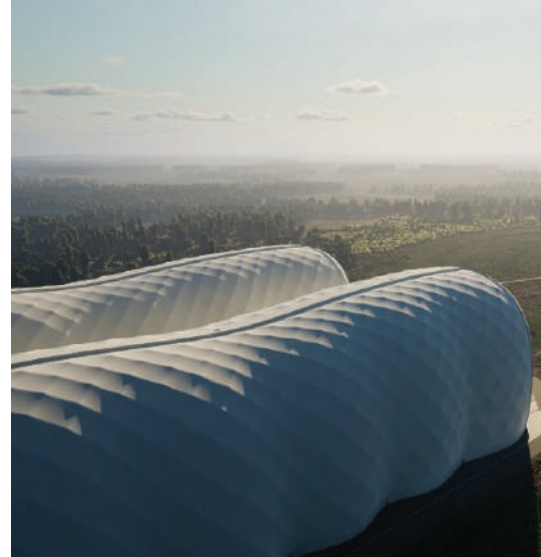
Impliquée dans l'éducation populaire de la jeunesse Rurale du secteur depuis 1963, notamment à travers des camps et colonies de vacances, l'association de la Jeunesse Rurale de la Vallée de la Saye (AJRVS) propose des séjours de ski à la montagne à ARCIZANS-DESSUS, dans les Hautes Pyrénées.



Ces séjours sont l'occasion de vivre des vacances inoubliables, rythmées par des activités sportives et de plein air. Encadrés par une équipe d'animateurs expérimentés, les jeunes partageront des moments de découverte, d'amitié et de joie dans un cadre sécurisé et bienveillant.

En 2026, ils se dérouleront du 8 au 22 février et seront répartis en deux semaines :

- du 8 au 15 février, pour le groupe des petits (8 à 12 ans) ;
- du 15 au 22 février, pour le groupe des grands (12 à 18 ans).



Notre association organise son Assemblée Générale le vendredi 28 novembre 2025 à 20h à la salle de la halle de Laruscade. Cette Assemblée Générale est ouverte à tous.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Infos pratiques

• M. Luc Rimbart
06 32 63 55 70
• rimbart.luc@wanadoo.fr

Réservations :

• M. Guy Massias
05 57 68 71 97

FLYING WHALES

POINT D'INFORMATION SUR LE SUIVI DU PROJET - OCTOBRE 2025

Un avis favorable a été émis suite à l'enquête publique sur le projet Latitude Dirigeables.

Le projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) dédiée à la filière « dirigeables » à Laruscade, porté par la CCLNG et la Région Nouvelle Aquitaine, et de construction d'une usine de production de dirigeables par l'entreprise FLYING WHALES, a franchi une nouvelle étape cet été.

À l'issue de l'enquête publique, qui s'est tenue du 27 juin au 29 juillet, la commission d'enquête a rendu en septembre un avis favorable sur l'ensemble des procédures liées au projet. Après l'analyse des quelques 1300 contributions du public, une « large majorité » s'est dégagée en faveur du projet (62%). Les trois commissaires enquêteurs ont souligné que « le bilan est favorable pour un projet dont les impacts sur le cadre de vie sont bien maîtrisés ».

C'est un signal fort : cet avis souligne le sérieux et la rigueur avec lesquels le dossier a été préparé depuis



plusieurs années. Il vient reconnaître le projet comme d'intérêt général majeur, pour :

- Ses retombées économiques en termes d'emplois locaux (300 emplois directs et 250 indirects) et son caractère innovant (contribution à la décarbonation du transport de fret),
- Ses mesures environnementales jugées suffisantes et rigoureuses, avec la pleine intégration des recommandations de l'autorité environnementale de l'année passée, notamment pour la préservation du vison d'Europe, qui n'est pas encore implanté sur nos ruisseaux, si le biotope est favorable.
- Il encourage également à poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire pour favoriser une bonne intégration du projet.

L'instruction du dossier par les services de l'État se poursuit. Le Préfet du Département, seul habilité à autoriser le projet, est attendu pour une signature des permis de construire et d'aménager en décembre au plus tard. Tous les signaux sont au vert ; suivant la date d'autorisation du Préfet, le permis d'aménager et le permis de construire devraient être délivrés afin que les premiers travaux débutent fin 2025/début 2026.

FÊTE DE LA NATURE

Le 24 Mai 2025 a eu lieu à « La Belle Verte », au lieu-dit Buisson, la Fête de la Nature. Cette manifestation d'ampleur nationale s'est déclinée pour Laruscade sous l'impulsion d'une équipe motivée comprenant notamment Maïté Salles, Josiane Berton, Laure Rodriguez notre Bibliothécaire, les services techniques (Adeline et Clément),

Marianne (La Belle Verte), Elsa (Smicval), Mahaba (Happy Vers). Le grand chapiteau, les barnums et le mobilier avaient été fournis et montés par la Mairie, et pouvaient servir de repli en cas de mauvais temps, ce qui heureusement n'a pas eu lieu !

Un parking avait même été aménagé dans un pré voisin, vite submergé. Il a fallu se rabattre vers le champ de La Belle Verte ! Les visiteurs se sont pressés de toute la région, et même de Bordeaux, pour partager avec nous les présentations et animations mises en place par nos exposants :

- comment élaborer un compost efficace en mettant à l'ouvrage les vers de terre (Mahaba, Happy Vers),
- nombreux livres relatifs à la nature,
- comment et pourquoi mieux trier nos déchets (Elsa, Smicval),
- atelier de vannerie de Bernard Cour,
- stand de maquillage pour petits et grands par Christelle,
- comment élaborer des mets succulents et des onguents efficaces à base de plantes sauvages par Benoît Perret,
- une balade nature pour découvrir les plantes concernées (Benoît Perret),
- atelier de travaux sur tissus recyclés (Familles rurales),
- construire ensemble des pratiques agricoles respectant l'environnement (Cep(h)ages),
- une chasse aux trésors dans la prairie adjacente par Mahaba,
- un atelier de découverte par Elise,
- et bien sûr une buvette servant boissons rafraîchissantes et crêpes délicieuses.

Rendez-vous le samedi 23 mai 2026 pour la prochaine édition... Et elle aura 20 ans ! Mettez cette grande

fête nationale à votre agenda, et préparez-vous à découvrir de nouvelles idées et animations.

SERVICE SOCIAL

Pour toute demande d'aide, notamment la constitution d'un dossier, le service social de la mairie reçoit le matin du lundi au vendredi à partir de 9h00 **SUR RENDEZ-VOUS** au **05 57 68 67 18**.





OCTOBRE ROSE

Ce n'est pas moins de 120 pochettes que Brigitte Dursus a envoyé à l'institut Curie relevant ainsi pour la quatrième année le défi « 20 000 pochettes pour Curie ».

De nombreuses personnes se sont retrouvées cet été à Laruscade lors de plusieurs ateliers pour confectionner les pochettes destinées aux femmes atteintes d'un cancer du sein.

Les associations ruscadiennes l'Atelier Cousons Brotons et Bouge Tes Idées, les Amis de la bibliothèque de Saint-Yzan-de-Soudiac ainsi que des particuliers se sont investis dans ce projet solidaire.

Ces ateliers conviviaux sont aussi un moment de rencontre et d'échange; ils pourraient d'ailleurs à l'avenir devenir réguliers tout au long de l'année.



OUVERTURE DE LA BOULANGERIE

À partir du mercredi 1^{er} octobre 2025, la boulangerie Mélanie et Fabien ouvrira le mercredi matin de 7h00 à 14h00.

Merci à toute l'équipe pour son investissement.



“

LE DROIT DE SAVOIR



Maître Coralie GODIN, avocat au Barreau de la Charente disposant d'un Cabinet au 39 route du Marché Couvert à LARUSCADE, vous renseigne sur des aspects du droit pour votre parfaite information.

• Coralie GODIN | Avocat
• 06.88.70.09.79
• cgodin.avocat@gmail.com

CONDUITE SOUS CBD

Si vous consommez du CBD et que vous prenez le volant, vous pouvez être poursuivi pénalement.

Contrairement à l'alcool, il n'existe pas de « dose tolérée ».

Le CBD (cannabidiol), bien qu'en vente libre en France, contient du THC (la substance psychoactive du cannabis) dans des proportions qui ne peuvent toutefois pas dépasser 0,3 %.

Or, les analyses sanguines ou salivaires effectuées par les forces de l'ordre détectent la moindre trace de THC, de sorte qu'en consommant du CBD le test se révélera positif et le délit de conduite après usage de stupéfiants sera retenu à votre encontre.

L'ETENDUE DES POUVOIRS DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES DANS LA SPHERE PRIVÉE

Si vous êtes en désaccord avec l'autre parent sur des décisions d'importance qui intéressent votre enfant, le juge aux affaires familiales peut être saisi pour trancher votre différend.

Cela peut concerner, notamment, le choix de l'établissement scolaire,

le choix d'un professionnel de santé (psychologue, chirurgien, etc...), la diffusion de photographies/vidéos sur les réseaux sociaux, la réalisation d'un acte chirurgical, etc...

LE DROIT DE VISITE ET D'HEBERGEMENT DES GRANDS PARENTS

Si vous êtes grands-parents et que vous êtes empêchés de voir vos petits-enfants pour des motifs contestables, vous avez la possibilité de saisir le Juge aux affaires familiales du lieu de résidence de vos petits-enfants pour solliciter l'octroi d'un droit de visite et d'hébergement.

Une telle procédure impose le recours à un avocat.

devis gratuit



ASSAINISSEMENT

Entreprise de terrassement
et démolition
à **Laruscade** (33)

Assainissement collectif et individuel
Terrassement et démolition - Aménagement
extérieur (toutes clôtures, portails, terrasses...)



ZONE D'INTERVENTION LARUSCADE | SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
SAINT-SAVIN | BLAYE | COUTRAS ET ALENTOURS



06 50 77 43 37



cbassainissement@gmail.com



Lundi au vendredi
de 8h à 18h



TRAVAIL SOIGNÉ, DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ - RÉACTIF À LA DEMANDE

CB-ASSAINISSEMENT.FR

AGENDA DE VOS ANIMATIONS

DÉCEMBRE 2025

🕒 SAMEDI 6 DÉCEMBRE

🔔 MARCHÉ DE NOËL

Organisé par l'Association des Élèves Ruscadiens
Stands de créateurs, Père Noël, Concert de Noël, animations pour enfants, vente de sapins...

📞 06 86 51 77 06

🕒 SAMEDI 13 DÉCEMBRE

🔔 CONCERT DE NOËL

Offert par la commune
Avec Cocktail Gospel
Chorale Gospel et chants du monde

📍 Église de Laruscade

📞 05 57 68 57 92

🔔 EXPO PHOTO

Jean-Charles Martinelli

📍 Salle des Halles

JANVIER 2026

🕒 VENDREDI 23 JANVIER

🔔 BLIND TEST

Animé par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

📍 Salle des fêtes

✉ useplaruscade@gmail.com

🕒 SAMEDI 24 JANVIER

🔔 NUIT DE LA LECTURE

Organisé par la Bibliothèque
Avec la finale des Petits Champions de la Lecture

Suivie de « Le roi lune »

Lecture musicale

par Gilles Abier, Isabelle

Gaillard et Éloi Tembremanne
d'après l'album de Gilles Abier

illustré par Victoria Roussel

Gratuit

Tout public à partir de 6 ans

📍 Salle des fêtes

📞 05 57 68 57 92

🕒 SAMEDI 31 JANVIER

🔔 REPAS DES ÂÎNÉS

Offert par la commune

📍 Salle des fêtes

📞 05 57 68 67 18

FÉVRIER 2026

🕒 SAMEDI 28 FÉVRIER

🔔 TREMPLIN MOAMO

📍 Salle des fêtes

📞 06 89 26 17 23

MARS 2026

🕒 SAMEDI 7 MARS

🔔 THÉÂTRE

Les Saltimbanques Ruscadiens

📍 Salle des fêtes

📞 06 75 89 56 56

🕒 SAMEDI 14 MARS

🔔 LOTO AER

📍 Salle des fêtes

📞 06 86 51 77 06

🕒 DU 28 MARS AU 12 AVRIL

🔔 QUINZAINE DU NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

Réseau des bibliothèques

Latitude Nord Gironde

et Biblio gironde

📍 Bibliothèque

📞 05 57 68 57 92

AVRIL 2026

🕒 VENDREDI 03 AVRIL

🔔 CARNAVAL AER

Défilé dans les rues
de Laruscade

📞 06 86 51 77 06

🕒 SAMEDI 4 AVRIL

🔔 GUINGUETTE MOAMO

📍 Salle des fêtes

📞 06 89 26 17 23

🕒 VENDREDI 10 AVRIL

🔔 LOTO DU COMITÉ DES FÊTES

📍 Salle des fêtes

📞 06 08 28 68 85

RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE



LES SAMEDIS 8 ET 22 NOVEMBRE,
13 DÉCEMBRE 2025,
10 ET 24 JANVIER, 28 FÉVRIER,
14 MARS, 25 AVRIL, 16 MAI 2026

📍 ATELIERS PALÉO ESTUAIRE

📍 La Maison des sports

🕒 15h00-17h00

☎ 06 32 35 83 81

MAI 2026

🕒 SAMEDI 9 MAI

📍 SOIRÉE RECRUTEMENT MOAMO

📍 Salle des fêtes
Ouvert aux personnes
qui souhaitent être bénévoles
sur le festival

☎ 06 89 26 17 23

🕒 VENDREDI 15, SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MAI

📍 FÊTE DE LA SAINT FORT DU COMITÉ DES FÊTES

📍 Plaine des sports

☎ 06 08 28 68 85

🕒 VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 MAI

📍 FESTIVAL THÉÂTRE

Les Saltimbanques
Ruscadiens

📍 Salle des fêtes

☎ 06 75 89 56 56

🕒 SAMEDI 23 MAI

📍 FÊTE DE LA NATURE

📍 La Belle Verte

🕒 SAMEDI 30 MAI

📍 FAMILLE EN OR

USEP (Union Sportive
de l'Enseignement du Premier
degré)

📍 Salle des fêtes

✉ useplaruscade@gmail.com

RÉSULTATS DU CONCOURS PHOTO

1^{ER} PRIX TOUTE CATÉGORIES



« L'art du pain quotidien » Valérie Bruimaud

2^E PRIX DU JURY



« Le déferage » Thierry Marret

3^E PRIX DU JURY



« La récolte de raisin sera abondante cette année » Jean-François Dassonville

2^E PRIX DU PUBLIC



« Équi coaching » Jean-Charles Martinelli

3^E PRIX DU PUBLIC



« Ah dis moi donc bergère, ...Alice, notre bergère, fait paître ses moutons dans le champ photovoltaïque » Marie-Claude Ame

RETOUR EN IMAGES

LA FÊTE DE LA NATURE



LA GRANDE LESSIVE





JOURNÉE DU PATRIMOINE



FESTIVAL MOAMO



RETOUR EN IMAGES

MURDER PARTY POUR BIBLIS EN FOLIE



SOIRÉE VERNISSAGE



SOIRÉE CINÉMA



LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS À LARUSCADE



VALÉRIE PERINI DA SILVA CONSEILLÈRE IMMOBILIÈRE INDÉPENDANTE BSK IMMOBILIER À LARUSCADE

Mue par l'envie de créer une histoire avec le réseau BSK immobilier et ses clients, Valérie PERINI DA SILVA vous aide et vous accompagne dans la vente de votre bien immobilier.

Elle a précédemment occupé deux emplois différents mais complémentaires : pendant 20 ans dans le commerce, puis 15 ans dans

le secteur du bâtiment et de l'immobilier. Lors de ce dernier, elle a été assistante commerciale, technique et de direction pour un promoteur-constructeur puis chargée de projet pour la construction de maisons individuelles, notamment à Laruscade où de très beaux projets ont été réalisés.

Valérie a gardé de ces précédentes expériences un goût prononcé pour les biens immobiliers, une faculté à se projeter et une passion pour la décoration.

N'hésitez pas à lui confier votre bien à vendre.



DÉDALE & DES JEUX

Bastien Thibal habite à Laruscade depuis bientôt 6 ans et est papa de 2 enfants. Passionné entre autres de jeux d'enquête, de jeux de rôle, d'« Escape game », d'énigme et de jeux de société, il a décidé de transformer cette passion en activité professionnelle en créant sa micro-entreprise itinérante, «Dédale & Des Jeux».

Son objectif est de proposer des « Murder parties », des jeux de rôle et des jeux grandeur nature, pour les particuliers comme pour les collectivités, associations ou entreprises, directement chez eux ou sur leur lieu de travail. Ces animations permettent de vivre une enquête immersive, où chacun devient détective, suspect ou complice.

Détenteur d'une licence d'animateur agréé « France Murder », il conçoit en parallèle des scénarios sur mesure pour tous types d'événements (anniversaire, mariage,

enterrement de vie de garçon et enterrement de vie de jeune fille, ...).

Il propose également l'installation, l'explication et l'animation de jeux de société modernes et conviviaux directement à domicile, afin de faire découvrir ou redécouvrir le plaisir de jouer ensemble, pour les soirées en famille ou entre amis.

En plus des « Murder parties » et des animations autour des jeux de société, un « Escape game » portable et un « Quiz game » verront le jour dans les prochains mois pour agrémenter son catalogue de jeux, le but étant de pouvoir s'évader comme sur un plateau TV tout en restant chez soi, ou directement sur son lieu de travail pour une activité de « team building ».

Ce projet est né de l'envie de créer des moments ludiques et fédérateurs, accessibles à tous, où l'on s'amuse, où l'on réfléchit et où l'on partage un vrai temps de convivialité.

✉ contact@dedaleetdesjeux.fr

☎ 06.27.92.49.16

🌐 Site internet à venir



MARTIN HERVÉ OSTÉOPATHE D.O | RENDEZ-VOUS SUR DOCTOLIB OU PAR TÉLÉPHONE AU 06 20 97 20 45

Depuis le 18 septembre 2025, Martin Hervé a succédé à Audrey Courrégelongue au cabinet d'ostéopathie, 97 Route du Pont de Cotet à Laruscade. Il assure la prise en charge des patients et le suivi de leur dossier dans la continuité du travail de celle qui l'a précédé.

Martin obtient en juin 2024 son Diplôme d'Ostéopathe D.O. à HOLISTÉA, en région parisienne, école d'Ostéopathie agréée par le ministère de la santé.

Le cursus sur cinq ans permet à partir de la quatrième année d'aborder les phases de

formation à la pratique clinique avec des patients de tout âge.

Son parcours l'a ensuite amené à intervenir auprès de sportifs lors d'événements tels que le Mondial du Vent, la course croisière EDHEC ou les Ovalies. Il a également eu l'occasion de travailler avec des enfants en situation de handicap dans des cliniques spécialisées comme ESSENTIS en Espagne. Comme Audrey, sa pratique est douce, fonctionnelle et globale ; cette approche prend en compte l'individu dans son entièreté physique, psychologique et environnementale.

Déjà très polyvalent, il va compléter son expérience avec une prochaine formation en ostéopathie périnatale.

🌐 www.martin-herve-osteopathe.fr

RAPPORT QUALITÉ ET PRIX DU SMICVAL

RAMASSAGE, TRAITEMENT ET VALORISATION
DES DÉCHETS DE NOS FOYERS

RÉSULTATS
2024 & BUDGET
2025

LES RÉSULTATS 2024

Les résultats techniques

Des résultats techniques qui répondent aux différents enjeux visés par le projet Impact :

- **Environnementaux** : les résultats en termes de **réduction de déchets** se sont poursuivis et ont dépassé les prévisions, notamment sur la collecte en Point d'Apport Collectif et sur les Pôles Recyclage. La baisse des tonnages est de **-8% en 2024**, soit **-40kg/an/hab**. Nous atteignons notre niveau de déchet par habitant/an le plus bas depuis les 20 dernières années : 498kg.
- **Réglementaires** : d'une part par la **baisse des déchets enfouis (-4000t sur l'année)** provenant de la baisse des tonnages, et d'autre part par la collecte des biodéchets sur 61 000 habitants

supplémentaires (+ distribution de composteurs et aides financières).

- **Sociaux** : **40 agents ont pu basculer vers des métiers** avec moins d'accidentologie, d'absentéisme et de départs à 4h du matin.
- **Economiques** : malgré une augmentation des coûts subis (inflation, taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), coût de traitement), **les résultats financiers 2024 sont bons** grâce aux économies rendues possibles par la baisse des tonnages. Cela a pu se traduire par un impact fiscal pour les communes déployées avec le nouveau modèle de collecte.

ZOOM SUR LA BAISSSE DE TONNAGES

En 2024, à retenir :

Depuis 2019 :

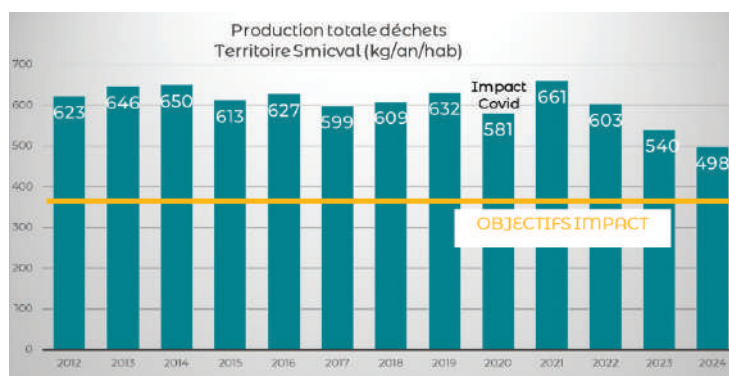
-21.2% de déchets/an/hab soit 632kg/hab/an en 2019 contre 498kg en 2024 (- 134kg)

Entre 2023 et 2024 :

-8% (soit -40kg/an/hab)

En 2024, nous sommes au-delà des prévisions

Impact : 498kg/an/hab contre un objectif à 584kg



< Prospectives
Impact en 2024
584 Kg /hab

Scénariodu
« laisser-faire »
632 Kg /hab

**-21,2 % production de déchets (en kg /an /hab)
par rapport à 2019 (Référence Impact)**

Les résultats de réduction en 2 ans

**Baisse de la quantité totale de déchets :
-17,5% sur 2023+2024 versus 2022**

**- 100 kg /habitant
de quantité totale des déchets en 2 ans**

Sur 2 ans-> 2023 + 2024 :

**-26 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles
+7 kg d'emballages**

**-33 kg de végétaux
-15 kg de toutvenant
-23 kg de gravats
-8 kg de bois**

-6 kg d'autres flux des pôles recyclage (métaux, D3E, autres)



139 kg /hab. d'OMR (ordures ménagères résiduelles), soit **-66 kg/hab** par rapport au porte-à-porte (Les 139kg/hab intègrent les ramassages en pied de bord - 2.4kg/hab).

Où sont partis ces -66kg ?

- **Transfert / Meilleur tri** : 35 à 40 kg (dont : +5kg en emballage, +14 kg en restes alimentaires, +1kg en verre ; +5 kg en pôle recyclage et +1 kg textile)
- **Réduction des déchets produits** : 25 à 30 kg (nouvelles pratiques individuelles comme le compostage et les poules ; changement d'habitude de consommation)

Les résultats financiers

L'année 2024 a été marquée par un contexte macro-économique toujours défavorable, bien que moins incertain. Les hausses de coûts subies se sont poursuivies : taxe générale sur les activités polluantes (TGAP +8€/ tonne enfouie), inflation générale, assurances... Le budget, construit sur des hypothèses ambitieuses, a été tenu et a permis d'atteindre les objectifs de maîtrise de la hausse des coûts et de capacité à faire face à l'avenir. Ainsi, l'effet ciseau commence à s'inverser avec grâce à un ralentissement sensible de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Les objectifs de réduction de tonnages ont agi directement sur les dépenses de traitement et les effets visés par NéoSmicval, déjà visibles en 2023, se sont confirmés. Par ailleurs, le Smicval a maintenu sa bonne santé financière avec des objectifs d'épargne et d'endettement respecté.

LES DÉPENSES ET RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

En 2024, **les dépenses de fonctionnement atteignent 45.1M€**. La hausse est **maîtrisée** et se tasse : +4% (soit +1.9M€), contre +12% en 2023.

- Pour la première fois, **les charges générales ont diminué de 2%** (soit -0.6M€), notamment grâce à **la baisse des coûts de traitement** (enfouissement) et ce, malgré la hausse de la TGAP de +8€ par tonne enfouie. L'effet baisse des tonnages (-4000t enfouies) est visible. Sans cette baisse de tonnages, le coût de l'enfouissement aurait été plus élevé de +0.7M€.

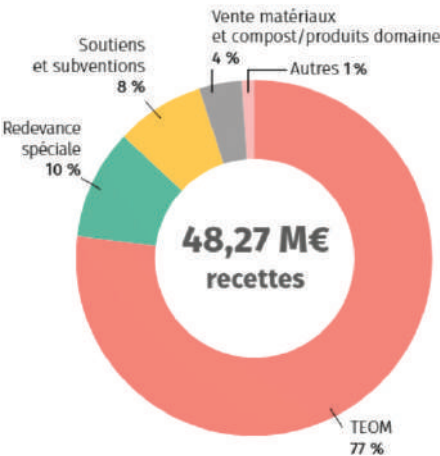
- Les économies réalisées sur les charges générales ont été absorbées par les ressources humaines (+1.6M€), les amortissements (+0.6M€) et les intérêts de la dette (+0.3M€).

Les **recettes** se sont élevées à 48.3M€ et ont progressé de +4.3M€ (+10%) portées par :

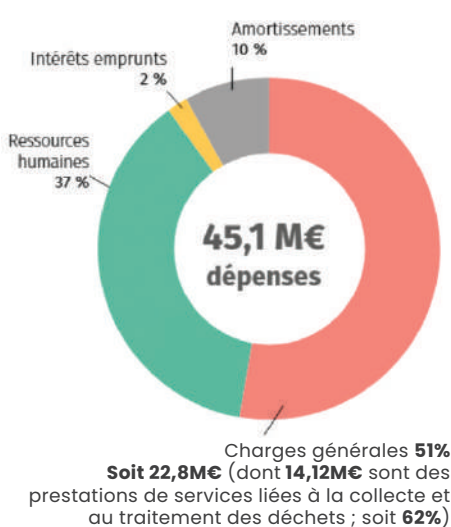
- La fiscalité (notre principale source de financement) : +8% soit +2.7M€
- Des soutiens des éco-organismes en hausse de 1.6M€ (grâce à nos résultats sur les emballages, l'extension des consignes de tri)
- Un cours de revente des matériaux favorables (acier, plastiques, verre...) : +0.6M€.

Le **résultat de l'exercice 2024 (recettes - dépenses) s'établit à 3.14M€** auquel s'ajoute les résultats des exercices antérieurs pour 3.4M€, soit un résultat cumulé à fin 2024 de 6.6M€.

RÉPARTITION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT



LES DÉPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement atteignent 22.7M€ en 2024 et ont augmenté significativement (+10,2M€). Cette hausse (anticipée) **correspond au pic d'investissement** prévu en 2024/2025 en raison du déploiement. Nos investissements ont été financés par l'emprunt (12M€), les amortissements (4.3M€), le FCTVA (0.4M€), les subventions (0.2M€) et l'utilisation de nos réserves prévues à cet effet (2M€). Le besoin de financement restant (3M€) est assuré par le résultat cumulé de l'année 2024 (6.6M€).

Indicateurs financiers

A l'issue de l'exercice 2024, nos indicateurs financiers sont préservés et témoignent d'une situation financière saine permettant d'aborder l'avenir sereinement.

Indicateurs	Résultats Smicval 2024
Taux d'épargne brute	14,4% - seuil critique < 8%
Capacité de désendettement	6,53 ans - seuil critique > 15 ans
Dette	40,8 M€

Le **taux d'épargne** mesure les marges de manœuvre dégagées en fonctionnement pour financer nos investissements futurs mais aussi le remboursement de la dette et les amortissements. La **capacité de désendettement** mesure le nombre d'année nécessaire pour rembourser la totalité de l'encours de la dette avec le résultat de fonctionnement dégagé sur l'exercice.

LE BUDGET 2025

- Les objectifs fixés pour le BP 2025 :
- Permettre de continuer à déployer les transformations structurelles,
 - Maintenir la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale,
 - Assurer les activités quotidiennes dans un objectif de qualité de service,
 - Etre au rendez-vous des obligations réglementaires,
 - Investir et développer des projets positifs pour le territoire.

Le **budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 52.9M€**.

LE BUDGET 2025

Les objectifs fixés pour le BP 2025 :

- Permettre de **continuer à déployer** les transformations structurelles,
- **Maintenir la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale,**
- **Assurer les activités quotidiennes** dans un objectif de qualité de service,
- **Être au rendez-vous** des obligations réglementaires,
- **Investir et développer** des projets positifs pour le territoire.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 52.9M€.

Les **dépenses** de fonctionnement augmentent de +1.9M€ par rapport au BP 2024 (soit +3.8%).

Les principaux postes de dépenses sont :

Les charges générales : 24M€

Les ressources humaines : 17.65M€

Les amortissements : 5.4M€

Le virement à la section d'investissement (=autofinancement) : 3.15M€

Les intérêts de la dette : 1.2M€

Les autres charges (dépenses imprévues) : 1.4M€

Les charges générales, qui représentent près de la moitié du budget de fonctionnement, augmentent très faiblement (+0.6% soit +0.15M€) grâce à la baisse qui se poursuit des coûts de traitement (effet tonnage à nouveau).

Les postes en augmentation sont ensuite les ressources humaines (+1.2M€ en raison de la progression mécanique des carrières et de la poursuite du projet), les amortissements (+0.5M€).

En recettes, nos principales sources de financement en fonctionnement sont :

- **La fiscalité** : 39.1M€ (soit +2.4M€) / 80% de nos ressources
- **Les facturations aux usagers** : 4.1M€ (-0.9M€)
- **Les soutiens des éco-organismes et subventions** : 3.5M€ (+0.5M€)
- **Les ventes de matériaux** : 1.5M€ (+0.1M€)

La dynamique de recette reste encore fortement dépendante à la fiscalité pour couvrir la progression des dépenses (+1.9M€) et la perte de recettes propres (-0.9M€).

Le budget d'investissement / 32.8M€

En 2025, deuxième année de « pic d'investissement » en raison du déploiement, le budget progresse de +1.9M€ pour s'établir à 32.8M€.

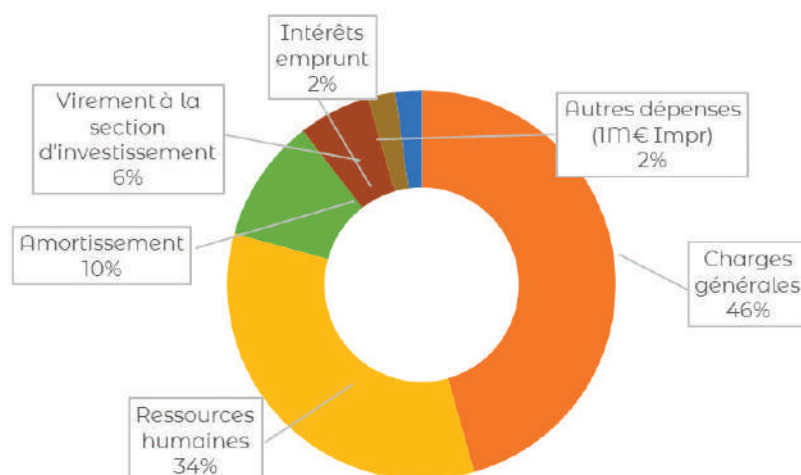
Il se décompose :

- En dépenses d'équipements pour 23.2M€,
- En remboursement de la dette pour 4M€.
- S'ajoutent ensuite des opérations comptables pour 2M€ (écritures comptables équilibrées en recette) et le déficit reporté pour 3.6M€.

En recettes, on retrouve :

- L'emprunt pour 12M€,
- Les subventions pour 6.6M€

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- (fort soutien des financeurs à nos projets),
- Les amortissements pour 5.4M€,
 - Le FCTVA pour 0.9M€,
 - Le virement de la section de fonctionnement pour 3.15M€ (=autofinancement)
- S'ajoutent ensuite les opérations comptables (idem en dépenses) et la couverture du besoin de financement.

Le budget 2025 permet de maintenir nos indicateurs financiers :

Le taux d'épargne brute est de 9.24% (objectif : 8%)
La capacité de désendettement est de 10.9 ans (objectif < 15 ans).

En synthèse, le budget 2025 présente les caractéristiques suivantes :

- **Des dépenses de fonctionnement qui évoluent peu moins de 4% d'évolution par rapport au BP 2024,**
- **Une TGAP qui continue sa trajectoire d'augmentation** pour s'établir à 65€ HT/t auxquels s'ajoutent en 2025 : 5,5€ HT/t au-delà de l'objectif de réduction 50% par rapport à 2010,
- **Des dépenses de personnel qui s'établissent à 17,6M€,**
- Une dynamique de recettes dépendante de la fiscalité à près de 80% ,
- **Une fiscalité maîtrisée (+2,4M€) qui couvre baisses de recettes et des dépenses supplémentaires**
- **Un niveau d'investissement à hauteur de 32,8M€ soutenus par les financeurs : 12,4 M€ de subventions obtenues, dont 6,6 M€ inscrits au BP 2025**
- Un emprunt à hauteur de 12,2M€, soit 37% des recettes d'investissement,
- **Des ratios financiers qui garantissent le financement des investissements.**

Votre centre de recyclage

Déchetterie de Saint-Mariens

Rue de Tessonneau – 33620 Saint-Mariens

🚗 à 6 minutes de Laruscade

📞 05 57 84 74 00



Conditions d'accès

Pour l'accès en déchetterie, les usagers doivent disposer d'une carte d'accès pour pouvoir y déposer leurs déchets. La quantité maximale de déchets autorisée par jour et par déchetterie est de 3 m³. Les professionnels sont soumis à facturation en fonction du type de déchets et du volume produit. Ils sont dotés d'une carte d'accès spécifique (formulaire de demande sur le site internet du smicval).

PÉRIODE ÉTÉ :

du 1^{er} février au 31 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h

PÉRIODE HIVER :

du 1^{er} novembre au 31 janvier de 9h à 12h et de 13h à 17h



ENFANCE ET JEUNESSE

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) et le Guichet Information Famille (GIF) sont regroupés dans le pôle Enfance-Jeunesse-Sports de la Communauté de Communes au 16 rue Célestin Joubert à Saint-Savin.

Coordonnées

☎ 05 57 68 18 45
 ✉ rpe@latitude-nord-gironde.fr
 ✉ gif@latitude-nord-gironde.fr

LES SERVICES POUR LES 0-3 ANS

- la maison de la petite enfance « Les abeilles »
- le relais petite enfance « La luciole »
- la micro crèche « La libellule »
- le lieu d'accueil enfants parents « Les papillons »

LES SERVICES POUR LES 3-14 ANS :

LES ALSH

☎ La réservation se fait en ligne via le lien :
www.mon-portail-famille.fr/client/alsh-cdc-latitude-nord-gironde/



TRANSPORTS

☎ Toutes les inscriptions se font en ligne via le lien :
transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute information, vous pouvez joindre la mairie au
05 57 68 67 18





Horaires

VALABLES DU 30/08/2025 AU 26/06/2026

CARS
RÉGIONAUX

LIGNE

4310

SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC → LARUSCADE

		lmMjv--	lmMjv--	lmMjv--
Correspondance à St André avec la ligne 431 en provenance de Bordeaux Buttinière		17:03	17:58	18:38
Correspondance à St André avec la ligne 432 en provenance de Bordeaux Les Aubiers				18:46
Correspondance à St André avec la ligne 464 en provenance de Libourne		17:05	18:05	
Correspondance à St André avec le TER en provenance de Bordeaux			17:57	
Correspondance à Cagnac avec le TER en provenance de Bordeaux				19:47
ST ANDRE DE CUBZAC	Rue Sainte Anne	17:10	18:10	18:50
	Gare TER	17:12	18:12	18:52
	Champ de Foire	17:14	18:14	18:54
	Collège La Garosse	17:22	18:22	19:02
	ZAC La Garosse	17:26	18:26	19:06
	ZA Parc d'Aquitaine	17:31	18:31	19:11
AUBIE ET ESPESSAS	Bourg de St Antoine	17:37	18:37	19:17
ST ANTOINE	Le Piney	17:39	18:39	19:19
	Grand Etienne	17:40	18:40	19:20
PEUJARD	La Marquette	17:43	18:43	19:23
GAURIAGUET	Bourg	17:45	18:45	19:25
	Meillier	17:46	18:46	19:26
	Gueynard	17:47	18:47	19:27
CUBNEZAIS	La Croix de Merlet	17:51	18:51	19:31
MARSAS	Ecole	17:55	18:55	19:35
CAVIGNAC	Gare TER	18:04	19:04	19:44
LARUSCADE	Foyer Communal	18:12	19:12	19:52

Transporteur CITRAM AQUITAINE



Des réajustements d'horaires ou d'itinéraires peuvent intervenir après l'édition de cette fiche horaire. Nous vous invitons à vérifier votre heure de départ et vos correspondances sur :

- transports.nouvelle-aquitaine.fr pour les horaires des cars et trains régionaux (TER) ;
- snCF-connect.com pour les autres correspondances SNCF (INOUI, OUIGO, Intercité, etc...) ;
- infotbm.com pour les correspondances TBM.

Facilitez vos déplacements avec

MODALIS

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
et au **0970 870 870** (du lundi au samedi de 8h à 19h - prix d'un appel local)



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte



Horaires

VALIDABLES DU 30/08/2025 AU 26/06/2026

CARS
RÉGIONAUX

LIGNE

4310

LARUSCADE → SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

		lmMjv--	lmMjv--	lmMjv--
LARUSCADE	Foyer Communal	06:08	06:58	07:58
CAVIGNAC	Gare TER	06:16	07:06	08:06
MARSAS	Ecole	06:25	07:15	08:15
CUBNEZAI	La Croix de Merlet	06:29	07:19	08:19
GAURIAGUET	Gueynard	06:33	07:23	08:23
	Meillier	06:34	07:24	08:24
	Bourg	06:35	07:25	08:25
PEUJARD	La Marquette	06:37	07:27	08:27
ST ANTOINE	Grand Etienne	06:40	07:30	08:30
	Le Piney	06:41	07:31	08:31
AUBIE ET ESPESSAS	Bourg de St Antoine	06:43	07:33	08:33
ST ANDRE DE CUBZAC	ZA Parc d'Aquitaine	06:49	07:39	08:39
	ZAC La Garosse	06:54	07:44	08:44
	Collège La Garosse	06:58	07:48	08:48
	Champ de Foire	07:06	07:56	08:56
	Gare TER	07:08	07:58	08:58
	Rue Sainte Anne	07:10	08:00	09:00
	Correspondance à St André avec la ligne 431 à destination de Bordeaux Butinière	07:24	08:09	
	Correspondance à St André avec la ligne 432 à destination de Bordeaux Les Aubiers	07:13	08:03	
	Correspondance St André avec la ligne 464 à destination de Libourne	07:10		
	Correspondance à Cavignac avec le TER à destination de Bordeaux	06:32	07:10	08:10
	Correspondance à St André avec le TER à destination de Bordeaux	07:25		

Transporteur CITRAM AQUITAINE



Des réajustements d'horaires ou d'itinéraires peuvent intervenir après l'édition de cette fiche horaire. Nous vous invitons à vérifier votre heure de départ et vos correspondances sur :

- transports.nouvelle-aquitaine.fr pour les horaires des cars et trains régionaux (TER) ;
- snCF-connect.com pour les autres correspondances SNCF (INOUI, OUIGO, Intercité, etc...) ;
- infotbm.com pour les correspondances TBM.

Facilitez vos déplacements avec

MODALIS

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
et au **0970 870 870** (du lundi au samedi de 8h à 19h - prix d'un appel local)



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte

Café de la Paix

Myriam, nouvelle propriétaire,
a le plaisir de vous accueillir

60 place des Halles
33620 LARUSCADE

☎ **05 57 32 90 28**




imp imprimerie
votre priorité c'est vous !

Flyers - Dépliants - Affiches ☐
Brochures - Plaquettes ☐
Cartes Commerciales ☐
Chemises - En têtes de lettres ☐
Enveloppes - Carnets - Liasses ☐
Etiquettes Adhésives ☐
Etiquettes Traditionnelles ☐
Contre-étiquettes ☐
Code-barres - Calendriers - Etc ☐

☎ 05 57 68 60 53
☎ 05 57 68 14 64
📍 23-25 av. de Paris 33620 CAVIGNAC
✉ contact@imp-imprimerie.fr
🌐 www.imp-imprimerie.fr



**POMPES FUNÈBRES
BEAU & FILS**

Contrats Obsèques - Assistance Funéraire 24h24 7j/7

- Organisation complète d'obsèques • Transport avant / après mise en bière • Contrat obsèques
- Inhumation / Crémation • Fossoyage • Tous travaux cimetière • Vente d'articles funéraires

2 AGENCES À VOTRE SERVICE

17, impasse La Mothe - Rue Neuve
Cavignac (33)
Tél. : 05 57 42 00 44
pompesfunebres.beau-cavignac2@orange.fr

1ter, Rabut - St Christoly de Blaye (33)
Tél. : 05 57 42 50 23
pompesfunebres.beau@orange.fr

**Pour plus d'information,
rendez-vous sur pompesfunebresbeau.com**



**Plus de 10 ans d'expérience
dans le transport de personnes**

Xavier à votre service

06.59.94.45.10

**Transport médical assis
Gare, aéroport, toutes distances**

**Commune de stationnement
Laruscade**

**TAXI
PRIGNACAIS**



**ENTREPRISE
DONIS**

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - TOUT À L'ÉGOÛT
CHEMIN D'ACCÈS - VRD - CLÔTURES
PETITE MAÇONNERIE - PRESTATIONS DIVERSES

06 17 10 03 61

📍 221 route de Marsas - 33620 Laruscade
✉ s.a.sdonis@orange.fr
www.entreprise-donis.fr





NOS OFFRES

PROFESSIONNELS & COLLECTIVITES



LOCATION

Valorisez les surfaces inexploitées de votre toiture avec un loyer garanti.



RENOVATION

Rénovez vos toitures amiantées ou endommagées grâce au solaire



CLEF EN MAIN

Réduisez vos factures, votre bâtiment devient source d'énergie



FORMATION

Des techniciens sur tout le territoire



DEVELOPPEMENT

+ de 540 installations en France



CONSTRUCTION

Partenaires: EDF, Eiffage, Aéroport Toulouse, etc.



+33 5 47 74 12 72



www.oft-groupe.fr



250 Route de Libourne 33240 St André de cubzac

Le photovoltaïque à portée de toit